

DOSSIER 1 : OPERATIONS COURANTES

A – Opérations courantes du mois de décembre 2010

1. Indiquer la classification comptable de chacun des emballages utilisés par la SARL CORDEMIONE.

- Cartons : emballages perdus à enregistrer en charges.
- Bacs en plastique : emballages récupérables non identifiables à enregistrer en charges.
- Caisses palettes : emballages récupérables identifiables à enregistrer en immobilisations.

2. A partir de l'annexe 1, comptabiliser au journal de la SARL CORDEMIONE, les opérations courantes de décembre 2010.

N° compte	01/12/2010	Débit	Crédit
612	Redevance crédit-bail	300	
44566	Etat - TVA déductible (300 x 20%)	60	
4011	Fournisseurs de biens et prestations <i>Redevance crédit-bail trimestriel</i>		360

N° compte	01/12/2010	Débit	Crédit
4011	Fournisseurs de biens et prestations de services	360	
512	Banque <i>Prélèvement bancaire</i>		360

N° compte	03/12/2010	Débit	Crédit
411	Clients	981	
707	Ventes de marchandises (1 000 x 90%)		900
7085	Port et frais accessoires facturés		30
44571	Etat - TVA col (900 x 5% + 30 x 20%) <i>Facture V651 au client Dupuis</i>		51

N° compte	05/12/2010	Débit	Crédit
607	Achats de marchandises	2 000	
44566	Etat- TVA déductible	99	
765	Escomptes obtenus (2 000 x 1%)		20
4011	Fournisseurs de biens et prestations... <i>Facture A158 du fournisseur Lesson</i>		2 079

N° compte	05/12/2010	Débit	Crédit
4011	Fournisseurs de biens et prestations de services	2 079	
512	Banque <i>Chèque n° ...</i>		2 079

N° compte	06/12/2010	Débit	Crédit
411	Clients	155	
707	Ventes de marchandises (100 x 1)		100
44571	Etat - TVA collectée (100 * 5%)		5
4196	Dettes pour emb consignés (10 x 5) <i>Facture V652 au client Clémot</i>		50

N° compte	11/12/2010	Débit	Crédit
2182	Matériel de transport (30 000 + 6 000)	36 000	
404	Fournisseurs d'immobilisations		30 000
4452	Etat - TVA due intracom (30 000 x 20%)		6 000
	<i>Acquisition d'une voiture en Allemagne</i>		

N° compte	14/12/2010	Débit	Crédit
4196	Clients – dettes pour emballages consignés (5 x 5)	25	
411	Clients (25 -5 -1)		19
7086	Bonis sur reprise d'emballages (5 x (5 - 4))		5
44571	Etat - TVA collectée (5 x 20%)		1
	<i>Facture AV38 retour d'emballages de Clémot</i>		

N° compte	17/12/2010	Débit	Crédit
4196	Clients – dettes pour emballages consignés (5 x 5)	25	
411	Clients	5	
7088	Autres produits activités annexes (5 x 5)		25
44571	Etat – TVA collectée (25 x 20%)		5
	<i>Facture VE46 vente d'emballages à Clémot</i>		

N° compte	20/12/2010	Débit	Crédit
	<i>Pas d'écriture</i>		

N° compte	23/12/2010	Débit	Crédit
512	Banque (981 -30 -25 -5)	921	
627	Services bancaires et assimilés	25	
44566	Etat –TVA déductible	5	
661	Charges d'intérêts	30	
519	Concours bancaires courants		981
	<i>Avis de crédit</i>		

N° compte	28/12/2010	Débit	Crédit
411	Clients	480	
706	Prestations de services		400
44574	Etat – TVA collectée sur encaissement		80
	<i>Facture P52 pour réparation présentoir Duvivier</i>		

B – Organisation comptable : système centralisateur

1. Présenter le système centralisateur.

Dans ce système, le journal classique est divisé en journaux auxiliaires spécialisés, créés en fonction des besoins de l'entreprise. Ce système permet la division du travail comptable.

Afin d'éviter un double enregistrement pour des opérations nécessitant deux journaux auxiliaires, des comptes de virement internes sont utilisés.

2. Présenter les différentes étapes du traitement d'une comptabilité informatisée.

- Travaux de paramétrage
 - Création d'un nouveau dossier (identification de l'entreprise, exercice comptable...)
 - Création ou copie du plan comptable et des journaux
- Travaux quotidiens
 - Saisie des écritures dans le «BROUILLARD»
 - Contrôle du «BROUILLARD»
 - Corrections des erreurs dans le «BROUILLARD»
- Travaux périodiques
 - Validation des écritures
 - Impression périodique des journaux, comptes et balances
- Travaux de fin d'exercice
 - Impression des documents de synthèse (bilan, compte de résultat annexes...)
 - Clôture de l'exercice N et ouverture de l'exercice N+1

3. Qu'est-ce que la précomptabilisation ?

La précomptabilisation consiste à analyser chaque document ou ensemble de documents prétotalisés pour indiquer les comptes à débiter et les comptes à créditer.

4. Enregistrer dans les journaux appropriés, dans le cadre du système centralisateur, l'opération suivante : retrait de 1 000 € de la banque pour alimenter la caisse.

N° compte	Journal de caisse	Débit	Crédit
530	Caisse	1 000	
580	Virements internes <i>Pièce de caisse</i>		1 000

N° compte	Journal de banque	Débit	Crédit
580	Virements internes	1 000	
512	Banque <i>Pièce de caisse</i>		1 000

DOSSIER 2 : PRODUCTION D'UNE IMMOBILISATION CORPORELLE

1. Indiquer les différents éléments constitutifs du coût de production d'une immobilisation corporelle.

Le coût de production est composé :

- du coût d'acquisition des matières et fournitures entrant dans la composition du bien produit ;
- des charges directes pouvant être attribuées de manière certaine au bien produit ;
- des charges indirectes qui peuvent être rattachées à la production du bien.

2. Rappeler la règle en matière de TVA concernant la production d'une immobilisation corporelle.

La livraison à soi-même d'une immobilisation corporelle est soumise à TVA.

L'entreprise collecte elle-même cette TVA. En contrepartie, la TVA devient déductible.

3. Rappeler l'écriture d'inventaire enregistrée au 31 décembre 2009.

N° compte	31/12/2009	Débit	Crédit
231	Immobilisations corporelles en cours	950	
722	Production immobilisée – Immo corporelles <i>Présentoir en cours de fabrication</i>		950

4. Comptabiliser l'écriture nécessaire le 19 janvier 2010.

N° compte	19/01/2010	Débit	Crédit
2184	Mobilier (950 + 1 050)	2 000	
44562	Etat – TVA déductible sur immobilisations	400	
231	Immobilisations corporelles en cours		950
722	Production immobilisée – Immo corporelles		1 050
44571	Etat – TVA collectée (2 000 x 20%) <i>Mise en service du présentoir fabriqué</i>		400

5. Quelle est l'incidence sur les résultats des exercices 2009 et 2010 de cette production d'immobilisation corporelle.

Le résultat n'est pas affecté par la production immobilisée. En 2009 comme en 2010, les comptes de charges débités sont neutralisés par le produit enregistré au crédit du compte 722.

DOSSIER 3 : PORTEFEUILLE-TITRES

A - Cessions de titres

1. Différencier action et obligation.

Action : droit de propriété

Obligation : droit de créance

2. Rappeler et définir les quatre catégories de titres en comptabilité.

Titres de participation	Titres acquis pour intervenir (influence ou contrôle) dans la gestion de la société émettrice.
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	Titres acquis en vue d'une détention durable motivée par des perspectives de rentabilité satisfaisante dans le cadre de la gestion d'un portefeuille.
Autres titres immobilisés	Autres titres que l'entreprise a l'intention de conserver durablement.
Valeurs mobilières de placement	Titres acquis en vue de réaliser un gain en capital à brève échéance.

3. A partir de l'annexe 3, comptabiliser les deux cessions de titres.

N° compte	15/06/2010	Débit	Crédit
512	Banque	10 000	
7756	Prod cessions d'élts actif – Immo fi		500
273	TIAP		9 500
	<i>Cession et sortie des actions Agathe</i>		

N° compte	26/06/2010	Débit	Crédit
512	Banque (100 x 50)	5 000	
667	Charges nettes sur cessions de VMP	500	
503	Actions		5 500
	<i>Cession et sortie des actions Gaumont</i>		

B - Dépréciations des titres

1. Rappeler les modalités de fixation de la valeur actuelle, lors de l'inventaire pour :

- les titres de participation :

la valeur d'utilité

- les valeurs mobilières de placement cotées ou non :

VMP cotées : cours moyen du dernier mois

VMP non cotées : valeur probable de négociation.

2. Compléter le tableau de l'annexe A (à rendre avec la copie) permettant de faire apparaître les éventuelles dotations ou reprises sur dépréciations des titres au 31/12/2010.

Titres	Dépréciations 2010	Dépréciations 2009	Dotations	Reprises
Odrade	$500 \times (40 - 39) = 500 \text{ €}$	1 300		800
Esso	$30 \times (100 - 95) = 150 \text{ €}$		150	
Bongrain	$50 \times (70 - 60) = 500 \text{ €}$	200	300	
Casino Guichard	$72 > 70$ donc pas de dépréciation			

3. Enregistrer les écritures nécessaires au 31/12/2010.

N° compte	31/12/2010	Débit	Crédit
2961	Dépréciations des titres de participation	800	
78662	Reprises sur dépréciations des immo fin		800
	<i>Reprise sur dépréciation des titres Odrade</i>		

N° compte	31/12/2010	Débit	Crédit
68665	Dotations aux dépréciations des VMP	150	
5903	Dépréciations des VMP		150
	<i>Dotation dépréciation des titres Esso</i>		

N° compte	31/12/2010	Débit	Crédit
68662	Dotations aux dépréciations des immo financières	300	
2971	Dépréciations des autres titres immob		300
	<i>Dotation dépréciation des titres Bongrain</i>		

DOSSIER 4 : IMMOBILISATION PAR COMPOSANTS

1. Enregistrer l'acquisition du chariot-élévateur.

N° compte	01/07/2010	Débit	Crédit
218201	Matériel de transport – Structure	12 000	
218202	Matériel de transport – Moteur	2 000	
44562	TVA déductible sur immobilisations	2 800	
404	Fournisseurs d'immobilisations <i>Acquisition Chariot</i>		16 800

2. Donner la définition d'un amortissement dérogatoire.

C'est le surplus d'amortissement fiscal par rapport à l'amortissement comptable.

3. Présenter le plan d'amortissement de la structure (annexe B à rendre avec la copie) et indiquer à quelle date il doit être établi.

Exercices	Dotations fiscales	Dotations comptables	Amortissements dérogatoires	
			Dotations	Reprises
2010	$12000 \times 1/3 \times 6/12 = 2\,000$	$12000 \times 1/4 \times 6/12 = 1\,500$	500	
2011	4 000	3 000	1 000	
2012	4 000	3 000	1 000	
2013	2 000	3 000		1 000
2014		1 500		1 500

Il doit être établi à la date d'entrée de l'immobilisation dans le patrimoine.

4. Enregistrer l'amortissement du chariot-élévateur (structure et moteur) au 31 décembre 2010.

N° compte	31/12/2010	Débit	Crédit
68112	Dot amortissements immobilisations corporelles	2 000	
2818201	Amort. Matériel de transport S		1 500
2818202	Amort. Matériel de transport M ($2000 \times 1/2 \times 6/12$)		500
	Dotations comptables		

N° compte	31/12/2010	Débit	Crédit
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires	500,00	
145	Amortissements dérogatoires Dotation dérogatoire		500,00

5. Compléter l'extrait de bilan au 31 décembre 2010 relatif à ce chariot-élévateur (annexe C à rendre avec la copie).

ACTIF					PASSIF		
	Montant brut	Amortiss. et dépréc.	Montant net N	N-1		N	N-1
Matériel de transport	14 000	2 000	12 000		Prov. réglementées	500	